

**DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

**Mairie de Semblançay**  
**7 Place Jacques de Beaune – 37360 SEMBLANÇAY**  
**Tel : 02 47 29 86 86 – Fax : 02 47 56 55 76**  
**e-mail : secretariat.sblc@wanadoo.fr – site : www.gatine-choisilles.org**

\* \* \*

**Marché public de fourniture et de service**  
**Marché à bons de commande article 71-I du CMP**

\* \* \*

**Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.**

***REGLEMENT DE LA CONSULTATION - RC***

Maître de l'ouvrage :

**Mairie de Semblançay**

Objet du Marché :

**Fourniture et livraison de repas en liaison froide au service de la restauration scolaire de la commune de Semblançay**

**Date limite de remise des offres :**

**Vendredi 6 juillet 2012 12h00**

# REGLEMENT DE CONSULTATION

## **Personne Responsable du Marché :**

Monsieur Le Maire de Semblançay,  
Commune de Semblançay

Adresse : 7 place Jacques de Beaune

Code postal et ville : 37360 SEMBLANÇAY

Numéro de téléphone : 02.47.29.86.86 et de télécopie : 02.47.56.55.76

Adresse internet : [www.gatine-choisilles.org](http://www.gatine-choisilles.org)

## **Etendue de la consultation :**

Marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

Marché à bons de commande en application de l'article 71-I du Code des Marchés Publics ;

## **Objet de la consultation :**

Fourniture et livraison de repas en liaison froide destinés au service de la restauration scolaire de la commune de Semblançay.

## **Date et heure limites de réception des offres :**

**Vendredi 6 juillet 2012 12h00**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES**

### **1.1 OBJET DU MARCHE**

La présente consultation a pour objet de définir les conditions d'intervention du prestataire en vue de réaliser la fourniture et la livraison de repas selon le principe de la liaison froide pour les restaurants des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Semblançay.

### **1.2 NOMENCLATURE EUROPEENNE**

CPV Principal 55500000

### 1.3 DECOMPOSITION EN LOT ET TRANCHE

Sans objet.

### 1.4 PROCEDURE

La procédure choisie est celle d'un marché à procédure adaptée de type bon de commande, conformément aux articles 28 et 71-1 du Code des Marchés Publics.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### 2.1 DATE ET HEURE LIMITES DE LA REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 6 juillet 2012 12h00**.

### 2.2 DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION

Le présent marché est conclu pour une période initiale de trois ans à compter de sa notification, soit le 4 septembre 2012.

La résiliation du contrat qu'elle provienne de la collectivité ou du cocontractant ne pourra intervenir qu'après un délai de trois mois à compter de la date de réception d'un courrier recommandé avec accusé de réception prenant acte du souhait de résiliation.

### 2.3 VARIANTE

Une variante sera proposée par le candidat avec chiffrage de la prestation sans le matériel. Un nouvel acte d'engagement devra être rempli à cet effet.

### 2.4 MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

La commune de Semblançay se réserve le droit d'apporter au plus tard quinze jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### 2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la limite de remise des offres.

### 2.6 MODALITES DE REGLEMENT DU MARCHE ET DELAI DE PAIEMENT

#### 2.6.1 MODE DE PAIEMENT

Les prestations seront rémunérées par mandat dans un délai de 30 jours maximum après présentation de la facture, conformément à l'article 6 du nouveau code des Marchés Publics.

#### 2.6.2. INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires sont calculés sur la base du taux d'intérêt légal fixé par la Banque de France en vigueur à la date de signature du contrat.

## 2.7 MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents contractuels suivants :

- du règlement de la consultation,
- du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la Collectivité fait seul foi,
- du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) dont l'exemplaire original conservé dans les archives de la Collectivité fait seul foi,
- des bordereaux de prix unitaires,
- de l'acte d'engagement.

Ces documents peuvent être retirés à partir du 08 juin 2012 à l'adresse suivante :

Commune de Semblançay

Mairie

Adresse mail : [secretariat.sbhc@wanadoo.fr](mailto:secretariat.sbhc@wanadoo.fr)

Pour tous renseignements :

téléphone : 02.47.29.86.86 - télécopie : 02.47.56.55.76

Adresse internet : [www.gatine-choisilles.org](http://www.gatine-choisilles.org)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

## **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

### 3.1 DOCUMENTS A PRODUIRE

Conformément à l'article 58.III du Code des Marchés Publics, les candidats doivent remettre un dossier complet, daté et signé par eux, dans une même enveloppe cachetée avec la mention suivante :

**« Marché à procédure adaptée – marché à bons de commande pour la fourniture de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la commune de Semblançay »**

**« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ».**

Dans cette enveloppe, devront figurer les pièces suivantes :

#### **CANDIDATURE**

A) les déclarations, certificats et attestations suivants prévus aux articles 45 et 46 du Codes des Marchés Publics :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire : Imprimé DC1
- Déclaration du candidat : Imprimé DC2

- les attestations fiscales et sociales au regard de la qualification de l'entreprise pouvant être remplacées par l'état annuel des certificats reçus
- extrait K ou K-bis de la société
- Attestation de non condamnation pour infraction au Code du Travail
- Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail
- les documents ou attestations figurant à l'article R 324-4 du Code du Travail, si la société présente son offre avec un ou plusieurs cocontractants
- Attestations d'assurance en cours de validité
- si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

**Les formulaires DC1, DC2, DC4, DC 6 et noti 2 sont fortement conseillés.**  
**Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :**  
<http://www.economie.gouv.fr/cedef/formulaires-marches-publics>

B) Les références et/ou qualifications de l'entreprise et en particulier :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services auxquels se réfèrent le marché, réalisés au cours des trois dernières exercices ;
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste de prestations similaires fournies au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le destinataire public ou privé ainsi que les adresses, noms des personnes à contacter et coordonnées téléphoniques.

Ces documents doivent être dûment remplis et signés sous peine de rejet du dossier.

## **L'OFFRE**

A) PIECES « SIGNATURE EXIGEE »

- L'Acte d'engagement complété,
- Les bordereaux de prix

B) AUTRES PIECES

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les Annexes
- Les moyens nécessaires permettant d'apprécier l'offre au vu des critères énoncés à l'article 4.2 du règlement de consultation

### 3.2 CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

PAR COURRIER :

Les offres devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE

Adresse : 7 place Jacques de Beaune

Code postal et ville : 37360 SEMBLANÇAY

## **ARTICLE 4 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics.

### **4.1 JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Les critères intervenant au moment de l'examen des candidatures seront :

- Garanties et capacités techniques et financières,
- Références professionnelles.

### **4.2 JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés et classés par ordre décroissante :

**1. La valeur technique et gustative de l'offre**, pour 50 %, appréciée à partir de :

- La qualité du plan alimentaire présentant les menus scolaires (maternelles et élémentaires) sur quatre semaines et une grille parallèle mentionnant la qualité des produits avec désignation de toutes les variétés de denrée pouvant entrer dans la composition des menus, avec indication de grammage retenu par repas
- La composition des menus et proposition de menus-type avec grammage correspondant
- La valeur ajoutée (diversité de saveur, cuisson...) notée selon les tests gustatifs qui seront réalisés par une commission.
- L'organisation de la cuisine centrale, des moyens en personnel et en matériel du secteur
- La variété des aliments proposés

**2. Le prix des prestations** pour 25 %

- Prix et ses composants détaillés dans le bordereau
- L'offre la plus basse obtiendra la note de 10 ; le mode de calcul pour les autres notes sera la suivante : 
$$\frac{\text{offre la plus basse}}{\text{offre évaluée}} \times 10$$

**3. Le service** pour 15 %, apprécié à partir de :

- la communication, la présentation des menus
- la décoration lors des repas
- la formation du personnel
- autres prestations proposées

**4. La démarche qualité entreprise par la société** pour 10 %

- Développement durable : examen de la valorisation des circuits courts
- Mesures de traçabilité des produits
- Démarche de qualité et de diversité nutritionnelle définie par la politique d'achat (respect des normes HACCP, GEMRCN)

- Justificatifs de contrôles bactériologiques réguliers
- Manuel d'assurance qualité, certifications du site
- La qualité et la provenance des produits

Suite à l'ouverture des plis et afin de tester la qualité des produits fournis, les trois prestataires les mieux classés s'engagent à fournir à leurs frais, 3 menus servis dans les conditions scolaires et dont la composition sera communiquée ultérieurement. Le candidat retenu disposera d'un délai de 10 jours pour présenter les certificats et attestations délivrés par les organismes compétents.

## **ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements administratifs ou techniques complémentaires pourront s'adresser à :

Service Espace Jeunes : tel : 02.47.29.86.88 / 02.47.29.86.86

Adresse électronique : [secretariat.sbhc@wanadoo.fr](mailto:secretariat.sbhc@wanadoo.fr)